

Critères du label
Descripteurs

1. Une offre de formations professionnelles construite autour d'un ensemble de métiers et de parcours de formation	<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement propose une offre de formations professionnelles permettant des parcours ascendants, fluidifiant les passerelles et les parcours mixtes. • L'offre de formations est construite en cohérence avec les besoins en compétences des filières d'activité et du territoire ; l'évolution de ces besoins est suivie par l'établissement. • Des formations de spécialisation insérantes (FCIL, ou certification de spécialisation notamment) sont proposées à l'issue du premier diplôme professionnel obtenu. • La coloration des diplômes professionnels est mobilisée en réponse aux besoins en compétences des territoires. • Des réflexions à l'échelle de l'établissement sont conduites collectivement sur les trajectoires d'évolution de l'offre et des services proposés par l'établissement à court et moyen terme.
2. L'accueil de publics de statuts différents	<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement accueille des publics de différents statuts (élèves, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, étudiants). • L'interaction entre les publics des différents statuts est facilitée. • L'intégration de publics sous différents statuts dans l'établissement est réfléchie et organisée. • Le possible changement de statut des apprenants au cours de leur formation est facilité et suivi. • L'accueil des potentiels futurs apprenants est organisé, notamment dans le cadre de la découverte des métiers proposée au collège.
3. Des réponses pédagogiques et des parcours de formation adaptés	<ul style="list-style-type: none"> • Les publics accueillis bénéficient d'un parcours de formation adapté aux acquis constatés à leur entrée en formation (sur la base notamment des tests de positionnement). • L'organisation des formations dans l'établissement permet la mobilisation des dispositifs pédagogiques et d'accompagnement (accompagnement personnalisé, consolidation, perfectionnement, travail en petits groupes, travail en groupes de besoin, etc.). • Le projet d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études des apprenants est accompagné et suivi dans le temps (modules d'aide au choix d'orientation, actions menées à la préparation à la poursuite d'études, actions menées dans la préparation à l'insertion professionnelle, liens étroits avec l'enseignement supérieur). • L'interdisciplinarité fait l'objet de réflexions permettant de meilleures articulations entre enseignement général et enseignement professionnel (démarche projet, réalisation du chef d'œuvre, co-intervention, etc.). • Le suivi des élèves en fragilité est réalisé et les actions de remédiation peuvent être mobilisées rapidement. • Un travail est mené dans l'établissement sur l'articulation entre les périodes de formation dans l'établissement et le milieu professionnel (pédagogie de l'alternance). • Le conseil pédagogique est actif. • L'innovation pédagogique est facilitée.
4. Un partenariat actif avec le tissu économique local et les organismes de proximité ainsi que les établissements partenaires agissant dans les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion	<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement dispose d'une stratégie partenariale afin de développer des relations durables avec le tissu économique local et les partenaires en faveur de l'emploi, notamment au travers des comités locaux école-entreprise, en lien, le cas échéant, avec la feuille de route du Campus des métiers et des qualifications. • L'établissement est adhérent à un Campus des métiers et des qualifications lorsqu'il existe pour sa ou ses filière(s). • L'établissement travaille en faveur de l'enseignement et de la formation professionnels avec les établissements avoisinants (collèges, lycées, centres de formation des apprentis, enseignement supérieur, etc.). • L'établissement travaille en concertation avec les autres établissements d'une même famille des métiers de baccalauréat professionnel, et en lien avec les établissements liés aux poursuites d'études des apprenants, que la candidature soit établie en réseau ou non. • Dans le cas de candidatures en réseau, les établissements co-candidats mettent en place une stratégie partenariale commune. • Le bureau des entreprises est clairement identifié dans l'établissement et ses actions sont valorisées. • Les relations avec les partenaires professionnels permettent d'engager diverses actions sur l'alternance pédagogique en formation, la qualité de la formation en milieu professionnel, l'activité des professionnels dans l'établissement ou l'immersion des professeurs dans l'entreprise.

<p>5. L'organisation d'actions culturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions culturelles organisées par le Lycée des métiers touchent l'ensemble des publics de l'établissement. • Ces actions sont significatives, elles mobilisent les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et sont renseignées dans Adage (application dédiée à la généralisation de l'EAC), qui permet de formaliser et suivre le parcours de l'élève. • Lorsque cela est pertinent, la réalisation du chef d'œuvre et l'ouverture culturelle sont articulées. • Les actions intègrent l'ensemble des enseignements et l'ensemble des domaines de l'EAC (arts visuels et patrimoine, cinéma et audiovisuel, culture scientifique, technique et industrielle, histoire et mémoire, éducation aux médias et à l'information, libre et lecture, musique, spectacle vivant). Elles sont pensées collectivement, en équipe. • Le pass Culture est mobilisé par l'établissement pour la part collective et les élèves sont informés de la possible mobilisation de la part individuelle, notamment en leur transmettant leurs codes ÉduConnect. • Dans le cas des candidatures en réseau, les établissements co-candidats engagent des réflexions sur une stratégie d'ouverture culturelle commune.
<p>6. La mise en œuvre d'actions visant à l'ouverture internationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement s'engage et propose des actions d'ouverture à l'international. (*) • L'établissement développe un plan cohérent et formalisé autour de l'ouverture internationale : actions partenariales, mobilités, échanges à distance, actions éducatives, politique et actions en faveur des langues. • Ce plan implique l'ensemble des enseignements, notamment professionnels et linguistiques, en s'inscrivant dans les axes académiques, de région académique et nationaux en matière d'ouverture européenne et internationale et de mobilité des jeunes. • Dans le cas des candidatures en réseau, les établissements co-candidats engagent des réflexions sur une stratégie d'ouverture internationale commune.
<p>7. La mise en place et le suivi d'actions pour prévenir le décrochage scolaire et pour accueillir des jeunes bénéficiant du droit au retour en formation initiale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement organise des interventions, des actions de prévention et de remédiation pour lutter contre le décrochage scolaire. • Le suivi des élèves sortis de l'établissement est mené pour faciliter la suite du parcours de chacun, dans la continuité de sa scolarité au lycée. • Une participation aux réseaux Foquale dans la prise en charge des jeunes sortis sans diplôme ou sans un niveau suffisant de qualification est effective. • Des parcours adaptés sont pensés pour les jeunes faisant valoir leur droit au retour en formation initiale ou au redoublement dans l'établissement. Ils constituent notamment une réponse à l'obligation de formation des 16/18 ans. • Le suivi des jeunes sortants de l'établissement est réalisé pour adapter les dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études.
<p>8. Une politique active de communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement définit et met en œuvre un plan de communication. • Les usagers et les partenaires de l'établissement identifient son offre et ses services. • Un travail de valorisation et de communication autour des métiers, des formations et des parcours proposés par l'établissement est engagé. • Les partenariats, les projets éducatifs et pédagogiques ainsi que les réalisations de chefs d'œuvre de l'établissement sont valorisés. • L'établissement informe les différentes parties prenantes (entreprises, branches professionnelles, parents, élèves, etc.) et communique sur le label auprès d'elles. • La communauté éducative dispose d'outils et de supports de communication lui permettant de s'emparer des axes de travail et actions de l'établissement, dans ses relations avec les partenaires du lycée (pages du site Web, réseaux sociaux, documents, plaquettes, etc.). • Dans le cas des candidatures en réseau, les établissements co-candidats engagent des réflexions sur une stratégie de communication commune.

obligatoirement conforme pour valider le critère lors d'une première demande de label (16 sur 47), puis 14 supplémentaires au moins pour un renouvellement

obligatoirement conforme pour une demande de label « en réseau » d'établissements